

INSCRIPTIONS DIRECTES COLLEGE ET LYCEE FRANÇAIS DOMINIQUE SAVIO ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

I. CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Le lycée scolarise les enfants issus d'un établissement public ou privé sous contrat en France ou d'un établissement à l'étranger conventionné par l'AEFE, **dans la limite des places disponibles**. Priorité aux enfants de nationalité française.

II. LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION DIRECTE

Documents communs pour les demandes d'inscription au collège et au lycée :

- Fiche d'inscription (avec formulaire du droit à l'image + autorisation de sortie pour les lycéens et formulaire AEFE) dûment complétée et signée (**À télécharger sur notre site internet**) ;
- Lettre motivant la demande d'inscription + **plan de localisation du domicile** ;
- Justificatif d'autorité parentale pour les tuteurs légaux autres que les parents ;
- En cas de divorce : copie de la décision de justice ;
- EXEAT** (*certificat de radiation*) de l'établissement précédent ;
- Dossier scolaire : bulletins scolaires de l'année en cours et des 2 dernières années ;
- Avis de Passage** : bulletin du 3^{ème} trimestre comportant la décision d'orientation (à transmettre dès la fin du conseil de classe pour une rentrée en septembre) et copie de la fiche de dialogue ;
- 3 photos d'identité ;
- Dossier médical d'urgence, complété et signé (**À télécharger sur notre site internet**) ;
- Copie des pages des vaccinations obligatoires du carnet de santé + fièvre jaune ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile chef de famille (**souscrite au Cameroun**) ;

Elèves de nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance ;
- Copie livret de famille ;
- Copie pièce d'identité, justifiant de sa nationalité (passeport, CNI,...) + Carte consulaire.

Elèves des autres nationalités :

- Copie d'acte de naissance + copie pièce d'identité à jour;

Documents supplémentaires pour les demandes d'inscription en Terminale :

- Livret scolaire;
- Relevé de notes des épreuves anticipées;
- Relevé de notes du baccalauréat pour les demandes de redoublement en Terminale (*après accord de notre chef d'établissement*).

Droits de 1^{ère} inscription :

- Certificat d'admission :** délivré par le service financier, après dépôt complet du dossier d'inscription et règlement des droits de 1^{ère} inscription soit : **300 000 FCFA** ou 457,35€,
 - Par chèque à l'ordre de : **APE EFDS GI** ;
 - Par Carte Bleue ;
 - Sur présentation du bordereau de versement des espèces sur le compte de l'APE EFDS GI.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
(Uniquement pour le versement d'espèces)			
BANQUE : SOCIETE GENERALE DE BANQUES (SGBC – BONANJO)			
TITULAIRE COMPTE : APE EFDS GI			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE
10003	00100	05000339587	56

Attention : Les droits de 1^{ère} inscription ne sont pas remboursables.

⚠ Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Manuels et fournitures scolaires :

Les manuels et les fournitures scolaires sont à la charge des familles. Les listes seront disponibles sur notre site internet à partir du mois de juin.

Frais de scolarité et d'examens – Conditions de règlement :

- **Droits de réinscription :** 76,22 €/ enfant (50 000frs)

	Français		Camerounais		Etrangers Tiers	
	<i>Euro</i>	<i>Fcfa(*)</i>	<i>Euro</i>	<i>Fcfa(*)</i>	<i>Euro</i>	<i>Fcfa(*)</i>
Pré-élémentaire et Élémentaire	2 942.27	1 930 000	4 024.65	2 640 000	4 512.49	2 960 000
1^{er} cycle (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})	4 131.37	2 710 000	5 808.31	3 810 000	6 479.08	4 250 000
2^{ème} cycle (2^{nde}, 1^{ère}, Terminale)	4 489.62	2 945 000	6 341.88	4 160 000	7 035.52	4 615 000

- **Frais d'examens :**
 - Frais d'inscription au D. N. B. : 104,12 € soit 68 300 F CFA
 - Frais d'inscription aux Epreuves Anticipées : 121,44 € soit 79 600 F CFA
 - Frais d'inscription au baccalauréat : 199,71 € soit 131 000 F CFA
- **Réduction «famille nombreuse» :** à partir du 3^{ème} enfant, scolarisé à D. Savio.
- **Conditions de règlement :** En conformité avec les décisions prises par le conseil de gestion, les frais de scolarité sont appelés en deux tranches (40% de la facture des frais d'écolage à régler avant le 15 octobre de l'année N et 60 % de la facture des frais d'écolage à régler avant le 15 février de l'année N+1). Le non-respect de ces règles entraîne la radiation de l'élève.
- **Bourse scolaire :** Pour les élèves français, se rapprocher du Consulat Général de France à Douala – service social.

(*) 1€ = 655,957 FCFA.